

La mairie, un lieu emblématique

INTERCOMMUNALITÉ Les élus de la majorité ont donné un avis défavorable à la création d'une métropole qui absorberait leur collectivité

Le préfet de Gironde a élaboré un schéma départemental de la coopération intercommunale sur lequel chaque municipalité doit se prononcer. Celui-ci induit la création d'une métropole qui regrouperait 34 communes au lieu des 27 actuelles. S'y ajouteraient donc les trois villes médocaines, Cestas, Canéjan - déjà en intercommunalité - ainsi que Martignas et Saint-Jean-d'Ilac.

Alain Anziani, adjoint aux finances et rapporteur de la délibération, propose d'émettre un avis défavorable : « On ne veut pas être absorbé par une collectivité plus

grande. La mairie reste un lieu emblématique de la démocratie. Je rappelle que le Sénat a voté cette loi à une voix, parce que personne ne la demandait. » « La méthode est expéditive, même si le préfet ne fait qu'exécuter la loi. Nous n'avons aucun mode d'emploi. La démocratie est absente de la méthode et du dossier », dit Gérard Chausset (Vert).

« Il y a danger », tonne le communiste Joël Girard. « L'objectif est de valoriser le capital privé, de baisser les dépenses des collectivités et de réduire les personnels territoriaux. C'est une attaque sociale ! Nous exi-

geons l'abrogation de cette loi liberticide. »

Restauration collective

Fabien Rothé (Modem) se range à l'avis défavorable : « Il y a des aspects positifs, mais à quel prix ? », tandis que Claude Mellier (PC) pointe la précipitation : « Nous n'avons pas le temps d'étudier les conséquences financières de ce schéma. Il faut plus de temps pour mesurer les incidences. » Lequel propose par ailleurs de rationaliser les syndicats par thématique et donc de maintenir le SDEEG (syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde) et le Sijalag (syndicat des jalles de Lande à Garonne).

Mérignac y est favorable, mais refuse en revanche la fusion du Sivu Bordeaux-Mérignac avec l'entité

de restauration collective de Cendon : « La spécificité des deux structures rend la mutualisation complexe. On ne peut pas avancer dans l'incertitude », commente Alain Anziani. Vincent Cœurderoy (UMP) se veut moins catégorique : « Il y a peut-être des pistes à explorer », suggère l'élus d'opposition qui penche pour l'hypothèse métropole.

À l'heure du choix, les deux élus UMP se prononcent contre l'avis défavorable à la métropole et les six élus verts s'abstiennent. Il fallait de toute façon émettre un avis avant le 11 août. « Mais le préfet peut ne rien en faire », souligne Alain Anziani. En effet, c'est le représentant de l'État qui prendra sa décision en dernier recours. C'est-à-dire le 31 décembre 2011.

D. M.